LOCHES SUD TOURAINE
Communauté de communes

Loches, le 24 mars 2017

Le Président,

à

Mesdames, Messieurs les Conseillers Communautaires

OBJET : CONVOCATION A l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE
Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le :

Jeudi 30 mars 2017 à 18H00
Salle des fêtes – MANTHELAN

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 2 mars 2017,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- Conseil de Développement,
- Révision et réaménagement des autorisations de programme et crédits de paiement,
- Vote des taux des impôts directs locaux et de la TEOM – Fixation de la durée de l'intégration fiscale progressive,
- Vote du Budget principal 2017 et des 15 budgets annexes,
- Office de Tourisme : Convention d'objectifs et de moyens – Avis sur le budget – Attribution d'une subvention,
- Attribution d'une subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- Commission Intercommunale des Impôts Directs,
- Convention avec Free Mobile,
- Groupement de commandes – Désignation des membres de la CAO,
- Contingent d'aide sociale – Remboursement aux communes,
- Dotation de Solidarité Communautaire,
- Rectification d'écritures,
- Motion,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président,

Gérard HENAULT